

FSU des Landes
Maison des syndicats
97, Place de la Caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
05.58.93.39.36/06.89.44.78.49
Fsu40@orange.fr



Stage académique organisé par la section départementale des Landes

Précarité dans la Fonction Publique : enjeux et défis

Quels sont les visages de la précarité dans la Fonction Publique ?
Quels sont les droits des collègues précaires ?
Comment faire respecter ses droits et construire des ripostes collectives ?

Jeudi 12 avril 2012
de 9H à 16H30
locaux de la FSU
Place de la Caserne Bosquet à Mont de Marsan

L'action syndicale a mis en évidence la situation de précarité des non titulaires de la Fonction publique toujours plus nombreux. Le gouvernement a dû engager des négociations et a présenté au cours de celles-ci un « projet d'accord ».

Malgré certaines avancées, certains précaires et notamment ceux de droits privés se sont vus exclus des débats.

La multiplicité des statuts des personnels (fonctionnaires, contractuels de droit public ou de droit privé, intérimaires) a compliqué la construction des solidarités professionnelles, ce défi doit être relevé par le syndicalisme.

La défense de ces personnels nécessite l'acquisition de connaissances et compétences de plus en plus complexes de la part des représentants syndicaux et de nouvelles formes de mobilisations.

Ce stage a donc pour objectifs de faire le point sur l'ensemble des contrats « précaires » dans la Fonction Publique, approfondir leurs spécificités, connaître leurs droits et les faire respecter, construire des réponses collectives pour améliorer leurs droits.

Avec la participation de :

- **Gérard Rumeau** du snuep-fsu national.
- **Damien Delavoie** de la FSU des Landes.

Pour participer au stage vous devez :

- déposer une demande écrite d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement ou de service (modèle ci-dessous),
- envoyer votre inscription par mail à la FSU départementale (fsu40@orange.fr) en nous précisant si vous prenez un repas.

Modèle de demande de congé pour formation syndicale à déposer avant le 12 mars !

Fonction Publique d'Etat et Territoriale

NOM..... Prénom.....
Grade ou fonction
Etablissement.....

à- *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service.*

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 12 avril 2012 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Mont de Marsan,

Il est organisé par la section départementale des Landes de la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A.....

Le.....

(2) *Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'Etat"*